



## PROCES VERBAL

### CODIR du samedi 28 juin 2025

Présents : Frédéric ARNAUD, Pierre DEBAST, Guilène FAUBOURG, Samuel IDMONT, Julien OBERLE, Jimmy TURECK.

Excusés : Flore ATTYASSE, Emmanuelle CARRON

Absents : Adrien SWIDZINSKI, Mylène MASSOU, Yamina PAYET

#### Ordre du jour

- Date d'embauche du chargé de développement et du contrat PEC
- ETR (Rapport référant...)
- Débriefing de la réunion ligue et club
- Débriefing de l'assemblée générale de la FFN
- Divers

La réunion débute à **12h15**

- **Date d'embauche du chargé de développement et du contrat PEC**

Pour le moment 2 candidatures, une 3ème devrait arriver. Il est convenu d'envoyer toutes les candidatures à tous les membres du CODIR.

Comme stipulé lors du dernier Codir du samedi 21 juin, une commission d'embauche est créée avec 3 membres. La commission d'embauche sera composée de Fred, Jimmy et Julien.

Validé à l'unanimité des membres présents.

Ayant déjà reçu les 2 premières candidatures, il est décidé de faire les premiers entretiens le jeudi 3 juillet 2025. Les candidats étant actuellement en hexagone, les entretiens se feront en visio. Pour les candidatures locales les entretiens se feront en présentiel.

Le choix du candidat retenu sera fait au 15 juillet 2025.

Comme évoqué lors de la réunion entre les présidents, le chargé de développement aura de très nombreuses missions. Pour l'aider dans ses tâches et permettre des permanences au sein du bureau de la ligue, il a été évoqué l'embauche d'un contrat PEC ; dispositif à nouveau possible pour les associations. Cette proposition est retenue lors de ce Codir à l'unanimité des membres présents.

Il est conclu que ce contrat soit proposé à la vacance auprès de France Travail lors de la semaine du 7 juillet pour une période courant jusqu'au 31 juillet 2025. Il est acté que le candidat retenu pour ce contrat PEC commence au 16 août 2025.

Pour la Fiche de poste du contrat PEC, il est convenu de reprendre celle de Cindy.

Le Codir propose de débiter avec un contrat de 6 mois renouvelable selon les besoins.

Il est décidé la même commission d'embauche pour ce contrat.

Validé à l'unanimité des membres présents.

- **ETR (Rapport référant...)**

Les responsables de l'ETR par catégorie sont :

- JUNIORS : Antoine
- BENJAMINS : Lionel
- AVENIR : Julien

Il est constaté quelques disfonctionnements et questionnement quand aux rôle et missions de chacun.

Or, l'ETR fait partie de la Ligue, c'est « un bras de la ligue. » Il semble primordial d'établir une relation de confiance et de travail sereine. Il est donc proposé de faire un CODIR avec les 3 responsables de l'ETR.

Validé à l'unanimité des membres présents.

- **Débriefing de la réunion ligue et club**

Voir document annexe

- **Débriefing de l'assemblée générale de la FFN**

Voir document annexe

- **Divers**

Les points divers n'ont pas pu être évoquer faute de temps (reprise de la compétition). Un point sera évoqué en priorité sur le prochain CODIR : les absences récurrentes au CODIR de certains membres élus.

Fin de Réunion : 13h29.

**La secrétaire,**

**Guilène FAUBOURG**